



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 4 juillet 2018

ALERTE METEOROLOGIQUE

VIGILANCE « ORANGE » ORAGES/INONDATION

Le département de la Vienne a été placé en vigilance orange pour un risque d'orages à compter de 15h00, jusqu'à demain matin.

Les orages seront accompagnés de fortes précipitations et d'averses de grêles, localement intenses, ainsi que de rafales de vent de 80 à 100 km/h. Le phénomène balaira le département du sud au nord.

Conséquences possibles :

Orages :

- * Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- * Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- * Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- * Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Précipitations

- * De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- * Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- * Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- * Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- * Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- * Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Conseils de Comportement :

Orages :

- * A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- * Ne vous abritez pas sous les arbres.
- * Evitez les promenades en forêts [et les sorties en montagne].
- * Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- * Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

Pluies/Inondations

- * Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- * Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- * Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Ces éléments d'information sont également disponibles et réactualisés sur le site de vigilance : <http://france.meteofrance.com/vigilance/>

Contact presse

Bureau de la communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne - pref-communication@vienne.gouv.fr – 05.49.55.70.00.

www.vienne.gouv.fr